

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-14-DE
Reçu le 07/06/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 – PARKING PUBLIC – COPROPRIETE « LE CIEL BLEU » -
REGULARISATION FONCIERE

Séance Publique Ordinaire du 29 MAI 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON à M. le Maire, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Catherine LEGROS, M. Bernard MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 21 mai 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-14-DE
Reçu le 07/06/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

XIV - PARKING PUBLIC – COPROPRIETE « LE CIEL BLEU » -
REGULARISATION FONCIERE

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Considérant que le permis de construire accordé par la commune le 16 novembre 1962 pour la construction de la Résidence Le Ciel Bleu, sise 16, Bd Maréchal Joffre à Beaulieu-sur-Mer, avait prévu la cession gratuite à la commune et l'incorporation de terrains nécessaires à l'élargissement de la Montée Fleurie.

Considérant que l'arrêté d'alignement du 06 avril 1963 a prévu l'incorporation à la voie publique des terrains situés devant cette construction dès l'achèvement des travaux.

Considérant que les travaux ont été achevés le 25 novembre 1965 et que le parking public a été aménagé par la ville en 1967.

Considérant que cette incorporation au domaine public a été réalisée dans les faits, aux dires de l'arrêt au fond n°2007/221 du 14 mai 2007 de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, conformément aux accords des parties au permis de construire et qu'au demeurant la commune peut se prévaloir d'une prescription acquisitive trentenaire en raison d'une possession continue, réelle, paisible, publique, non équivoque et accomplie à titre de propriétaire.

Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation foncière de l'emprise du parking faisant actuellement l'objet d'une nouvelle numérotation cadastrale, à savoir parcelle cadastrée section AD n°172.

Considérant que cette régularisation foncière se traduit par la cession à titre gratuit de l'emprise du parking par les copropriétaires de la C.I « Le Ciel Bleu » au profit de la Commune, conformément aux prescriptions du permis de construire de 1962.

Il est proposé à la présente Assemblée, après en avoir délibéré, de :

- APPROUVER cette acquisition aux conditions financières ci-dessus mentionnées,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent,
- DIRE que les dépenses en résultants seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice 2019,
- APPROUVER le classement de cette parcelle mentionnée ci-dessus dans le domaine public. »

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-14-DE
Reçu le 07/06/2019



LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE cette acquisition aux conditions financières ci-dessus mentionnées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent,
- DIT que les dépenses en résultants seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice 2019,
- APPROUVE le classement de cette parcelle mentionnée ci-dessus dans le domaine public.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-14-DE
Reçu le 07/06/2019

